

**LA (RE)CONSTRUCTION DE L'ÉTAT POST-CONFLIT:
L'IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE PROCESSUS
DÉMOCRATIQUE AU BURUNDI**

**POST-CONFLICT STATE (RE)CONSTRUCTION:
THE INVOLVEMENT OF CIVIL SOCIETY IN THE BURUNDIAN
DEMOCRATIC PROCESSES**

Sarah Merabti*, Sergiu Mișcoiu**

Abstract

The end of the 20th Century inaugurated an era of regime change and democratic fever in Central and Western Africa. Burundi made no exception to this rule, being also strongly affected by the civil wars that took place in its neighboring countries, Rwanda and D.R. Congo. But the complexity of the traditional Burundian society prevented change and postponed it and/or deflected it toward even more authoritative governmental formulas. In this article, we will analyze the contribution of civil society to the contemporary democratic transition in Burundi.

Keywords: reconstruction, civil society, democratization, transition, Burundi

Le triomphe des valeurs libérales à la fin du xx^{ème} siècle a changé la donne stratégique et géopolitique. Il a introduit un ample mouvement de démocratisation en Amérique latine, en Europe de l'est et en Afrique. Ainsi les référentiels politiques, économiques et sociaux ont basculé en laissant

* Doctorante à l'Université Paris-Est (France).

Contact: merabtiarah@live.com

** Maître de conférences habilité à diriger des recherches à la Faculté d' Etudes Européenne, Université Babes-Bolyai, (Roumanie).

Contact: miscoiu@yahoo.com

place à des valeurs communes à la communauté internationale¹. La démocratie s'est imposée progressivement comme le cadre de référence politique incontournable². Le mouvement de la démocratie a gagné l'Afrique depuis 1990 suite aux transitions démocratiques et s'est amplifié par le discours de la Baule³. De ce fait, une nouvelle architecture politique et économique s'est dessinée dans les États africains se référant à la gouvernance démocratique⁴ comme valeur universelle. Les promoteurs de la démocratie se sont multipliés au sein des organisations internationales et régionales dont les acteurs nationaux et internationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux. Ainsi les acteurs impliqués dans le processus démocratique ont étendu leur champ d'intervention en s'impliquant dans différentes phases de la consolidation démocratique comme l'architecture constitutionnelle, la surveillance des élections libres et multipartite, la formation de la société civile, le développement des institutions étatiques, la réforme du système policier, et la bonne gouvernance.

Nous estimons que le processus de démocratisation est fragile dans certains pays africains suite à des facteurs endogènes ou/et exogènes et connaît des failles, révélées dans le cas du Burundi, par le refus d'alternance au pouvoir (candidature présidentielle anticonstitutionnelle), fragilité interne et institutionnelle (tentative de putsch militaire- implication des forces militaires), absence d'État de droit (cour constitutionnelle sous l'influence du pouvoir),

¹ Nous entendons par communauté internationale une communauté englobant tous les États, sinon tous les individus de la planète. Selon la définition de Marie-Claude Smouts, Dario Batistella, Pascal Vennesson, *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz, 2006, pp. 68 et 506.

² Sergiu Mișcoiu, Hygin Kakaï et Kokou Folly Hetcheli (dir.), *Recul démocratique et né o-présidentialisme en Afrique centrale et occidentale*, Iași, Institutul European, 2015, p. 198.

³ Au cours du sommet franco-africain de la Baule, le président Mitterrand conditionne désormais l'aide de son État à la mise en place des institutions légitimées par des élections pluralistes et transparentes ainsi que sur le respect des droits de l'homme. Il avait déclaré en substance que: «l'aide normale de la France serait plus tiède en face des régimes qui se comporteraient de façon autoritaire sans accepter d'évolution vers la démocratie, et enthousiaste vers ceux qui franchiraient le pas avec courage», dans *La politique étrangère de la France*, juin 1990, p. 132.

⁴ La gouvernance démocratique insiste sur la nécessité de libéraliser la vie politique afin de soutenir le développement. Elle met en avant la démocratie libérale (participation, décentralisation, pluralisme politique, renforcement de la société civile, l'État de droit, respect des droits de l'homme, justice indépendante, liberté d'expression, d'association ou encore liberté de la presse, transparence, corruption circonscrite, efficacité accrue).

verrouillage médiatique (propagande), absence de liberté d'expression (emprisonnement et assassinat des opposants - recours à des milices d'État). Ces événements politiques au Burundi dressent l'échec (semi-total) de l'institutionnalisation de la démocratie et de la bonne gouvernance en période post conflictuelle. Nous nous appuyons dans notre évaluation du processus démocratique burundais sur le rôle de la société civile émergente comme référent de l'échec ou de la réussite de ce processus. Nous estimons qu'il existe une corrélation entre le développement de la société civile (libre-plurielle -forte) et la consolidation du processus démocratique (transparence-responsabilité étatique). Nous avançons l'hypothèse suivante, la société civile burundaise est un acteur émergent pouvant influencer sur le changement socio-politique dans le contexte burundais fragile et instable. Pour tester notre hypothèse, nous adopterons une méthode analytique. Nous nous focaliserons sur l'évolution de la société civile burundaise notamment sur son implication dans le processus démocratique.

Nous nous intéresserons à la configuration des rapports de pouvoir entre la société civile émergente et l'État fragile burundais. Nous tenterons de répondre aux questionnements suivants: comment la société civile prend forme dans un environnement traditionnellement hostile aux initiatives individuelles et à tout contre-pouvoir? Peut-on parler de société civile dans un État en (re)construction dont le tissu social est déchiré de toute part? La culture politique ancrée et l'infrastructure politique déterminent ils le profil de la société civile? Existe-t-il un terreau politique et social propice à l'émergence de la société civile? Quelle est la nature des rapports (désengagement, survie, intermédiaire) de la société civile au pouvoir central? Quelles sont les implications de la société civile burundaise dans le processus démocratique? A-t-elle influencé le processus d'ouverture démocratique et la consolidation de la gouvernance démocratique?

Nous nous pencherons dans un premier temps sur l'existence évolutive de la société civile burundaise et la nature de ses rapports au pouvoir central. Nous nous intéresserons dans un second temps à l'implication de la société civile dans la consolidation de la démocratie en période post conflictuelle. Nous mettrons en exergue l'appropriation des forces locales, la base sociale, du processus de démocratisation en adoptant une approche émancipatrice (bottom-up).

Nous avançons le postulat qui suit, la société civile existe dans le système non démocratique (burundais) bien qu'elle ne réponde pas à la vision libérale de la société civile autonome et indépendante de l'État. Nous estimons que la société civile burundaise articule les besoins de la base sociale, permet la circulation des informations dans le système opaque, et fait l'écho des réalités internes. Nous nous référons au consensus de base sur la notion de la société civile comme: «la vie économique, sociale et culturelle des individus, des familles, des entreprises et des associations dans la mesure où elle se déroule en dehors de l'État et sans visée politique, en ignorant la double logique, idéologique et de souveraineté, de la vie politique, en recherchant, par contre, soit la satisfaction des besoins ou des intérêts matériels, soit le soin des autres, la convivialité, le bonheur privé, l'épanouissement intellectuel ou spirituel».

La société civile est présentée comme une société homogène aux critères et aux intérêts communs, cette approche de la société civile reflète une conception unique de la société civile. Nous confronterons deux approches de la société civile, une approche universaliste qui présente la société civile comme une société dans laquelle se reconnaissent toutes les cultures, contre une approche relativiste qui pense la société civile comme une société répondant à des critères sociaux et politiques donnés⁵. Notre étude vise à savoir si la société civile burundaise est porteuse de changements politiques et sociaux dans le paysage politique fragile et instable ou si elle cristallise les réalités politiques conflictuelles peu propices à son existence la réduisant à l'état embryonnaire.

Le Burundi: bref rappel d'une évolution postcoloniale

La tutelle belge sur le Ruanda-Urundi prend fin en 1962 avec la proclamation d'indépendance de deux nouveaux pays : le Ruanda et le Burundi. D'abord une monarchie constitutionnelle, le Burundi devient une République en 1966 à la suite d'un coup d'État. La minorité tutsi conserve son emprise sur la vie politique et sur l'armée. Cette situation est à l'origine de tensions avec la majorité hutu qui mènent à de violents affrontements. Des réformes démocratiques, adoptées au début des années 1990, permettent

⁵ Chris Hann and Helisabeth Dunn, *Civil Society challenging Western Models*, London, European Association of Social Anthropologists, 1996, p. 5.

aux Hutu de jouer un rôle plus actif sur la scène politique. L'un d'entre eux est élu à la présidence du pays en 1993. Son assassinat, plus tard dans l'année, déclenche cependant de nouvelles violences qui entraînent la mort ou l'exil de dizaines de milliers de Hutu. La guerre civile qui déchire le Burundi, un des pays les plus pauvres du continent africain, prend une nouvelle tournure avec un accord de paix, signé en 2000. Les troubles continuent, mais des négociations en vue d'une fin des hostilités se poursuivent. De plus, on procède en 2005 à la composition d'un gouvernement de transition auquel prennent part des ministres hutu et tutsi. Des tensions persistantes et la situation de centaines de milliers de réfugiés continuent néanmoins de hanter le Burundi, un des pays les plus pauvres au monde⁶.

Depuis 1945, ce pays a été marqué par l'affrontement avec 6 groupe(s) ou faction(s) ayant fait, pendant les périodes indiquées, au moins 25 morts par année : le Conseil national pour la défense de la démocratie (1994-2003), la Faction militaire (forces loyales à Gervais Nyangoma) (1965), les Forces de libération nationale (1997-2006, 2008), le Front de libération nationale (1997), Palipehutu-FNL (1997-2006, 2008), le Parti pour la libération du peuple hutu (1991-1992, 1997-2006, 2008).

Au plan de l'organisation des pouvoirs, il s'agit d'un État unitaire. Le régime politique est présidentiel; le président gouverne sans nécessairement avoir l'appui de la branche législative. Le système électoral est du type proportionnel (liste). Le système partisan est généralement associé au multipartisme. La réconciliation nationale, la consolidation de la paix et de l'État de droit, la reconstruction et le développement économique et social sont les principaux défis du Burundi post-transition. Les accords d'Arusha signés en 2000 ont permis la mise en place d'une république multipartite à régime présidentiel où le Président occupe les fonctions de chef de l'État et chef du gouvernement⁷. Les institutions et les partis politiques doivent obligatoirement respecter des quotas entre communautés. Le premier vice-président doit être issu d'une communauté et d'un parti politique autres que ceux du Président de la République. Conformément à la Constitution, l'Assemblée Nationale est composée à 60 % de Hutu et à 40 % de Tutsi, y compris un minimum de 30 % de femmes.

⁶ Augustin Nsanze, *Le Burundi contemporain. L'État-nation en question 1956-2002*, Paris, l'Harmattan, 2003, pp. 26-44.

⁷ Filip Reyjtjens, *L'Afrique des Grands Lacs en crise: Rwanda, Burundi, 1988-1994*, Paris, Karthala, 1994.

Les scrutins électoraux de 2010 se sont déroulés de façon satisfaisante malgré quelques imperfections et le boycott d'une grande partie de l'opposition. Le parti CNDD-FDD a remporté une très large majorité à l'Assemblée nationale, au Sénat et aux conseils communaux. Son candidat, Pierre Nkurunziza, a été réélu le 28 juin 2010 Président de la République (91,6% des voix). Mais dans le contexte de la tenue des élections générales en 2015 (législatives, présidentielles, collinaires et communales) le pays connaît une grave crise politique depuis le mois d'avril et la déclaration de candidature du président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat. Les opposants au troisième mandat ont organisé des manifestations quotidiennes. Environ soixante-dix personnes y ont trouvé la mort. Le chef de l'État a échappé, de peu, à une tentative de putsch le 13 mai. Finalement réélu haut la main, Nkurunziza a limogé des adversaires et des anciens alliés, la contestation ne pouvant pas toutefois être contenue. Les forces politiques d'opposition et les organisations de la société civile ont renforcé leurs actions de dénonciation d'un Président ayant acquis son troisième mandat d'une manière qu'ils jugent anticonstitutionnelle.

La communauté d'Afrique de l'Est, l'Union africaine et la conférence internationale pour la région des grands lacs appellent à la réouverture du dialogue entre les différentes parties pour la tenue d'élections démocratiques le plus rapidement possible.

La société civile référent du changement démocratique

Le nouvel ordre mondial a érigé une nouvelle architecture politique, économique et sociale, le triomphe de «la communauté aux valeurs démocratiques et libérales» bouleversa les Relations Internationales entre les puissances victorieuses et leurs environnements proche et périphérique. La nouvelle ère est porteuse de «valeurs universelles» comme la démocratie et la bonne gouvernance revendiquées et adoptées par des États anciennement communistes suite aux mouvements des transitions démocratiques. La gouvernance démocratique fait référence à la construction de liens entre l'État, l'économie et la société civile pour balancer la croissance, l'équité et la stabilité. La gouvernance démocratique insiste sur la nécessité de libéraliser la vie politique afin de soutenir le développement. Elle met en avant la démocratie

libérale notamment le renforcement de la société civile. On a voulu attribuer un rôle spécifique à la société civile dans le nouveau contexte politique⁸.

Ce regain d'intérêt pour la société civile vise à faire avancer l'idéologie néo-libérale, d'une part, en réduisant le rôle de l'État et la privatisation des services. D'autre part, en établissant des partenariats entre le gouvernement, les acteurs non gouvernementaux et les institutions privées. Les solutions préconisées dans le cadre des ajustements structurels, conduisant à réduire le rôle de l'État, ont placé sur un piédestal les associations et les ONG comme partenaires privilégiés dans le mécanisme de l'aide au développement. La distinction et la séparation entre l'État et la société civile sont maintenues mais la relation est en pleine mutation⁹. La société civile est le groupement d'associations et d'organisations volontaires et autonomes en dehors de l'État, du marché et de la famille qui échappent au contrôle et à l'autorité des leaders politiques. On présente la société civile, selon la vision libérale, comme un groupe social autonome et indépendant (ressources indépendantes, prise de décision) visant à articuler les intérêts des citoyens et contre balancer le pouvoir du gouvernement. L'autonomie de la société civile lui permet d'exercer une forte opposition au pouvoir. La participation plurielle de la société civile dans le processus politique donne une large légitimité aux prises de décisions. Cette démarche traduit le bon fonctionnement de la démocratie.

La société civile en Afrique émerge dans une configuration politique, sociale, et institutionnelle différente. Le paysage politique africain est caractérisé par la domination de l'État prédateur, le caractère informel des formes d'organisation, le rôle fondamental des classes et des ethnies¹⁰. La société civile dans les systèmes non démocratiques ne rencontre pas les critères d'indépendance et d'autonomie car la vie associative est largement étouffée. Par conséquent, la société civile peut être considérée comme insignifiante¹¹. Dans les pays non démocratiques l'adhésion aux organisations sociales est rarement légale, libre ou autonome, cela déforme le concept de société

⁸ Michael Bratton, *Civil society and political transition in Africa*. IDR reports, vol. 11, no. 6. Institute for Development Research, 1994.

⁹ Mikael Karlstrom, *Civil society and political imagination in Africa*, University of Chicago Press, London, 1999, p. 311.

¹⁰ Jude Howell, J. Pearce, *Civil society and development: a critical exploration*, New York, Lynne Rienner Publishers, 2001, p. 267.

¹¹ John Matthews, «Power Shift», in *Foreign Affairs*, no. 76, 1997, pp. 113-118.

civile¹². Peut-on la considérer la société civile obsolète dans une architecture politique et sociale marquée par la non transparence, la faiblesse des institutions étatiques et la non-participation effective à la prise de décision? A-t-elle le statut d'intermédiaire entre la base sociale et le pouvoir opaque? Est-elle capable d'articuler les besoins des citoyens, d'une part, et d'informer la base sociale des prises de décisions d'autre part ?

La société civile dans les systèmes démocratiques, selon l'approche universaliste, est partie prenante du projet politique de construction et de consolidation de la démocratie dans le monde. Cette vision présente la société civile comme une bonne initiative à encourager et à renforcer. La société civile en Afrique est cruciale pour son futur développement politique¹³. Dans notre étude nous nous pencherons sur le modèle de démocratisation au Burundi à l'ère de l'ouverture démocratique. Nous nous focaliserons sur le rôle de la société civile dans une ère, marquée par le statu-quo, sous le parti unique hostile à toute forme de manifestations politique ou sociale en dehors de sa ligne de conduite et de son contrôle. Les développements politiques au Burundi ont ils été déterminants pour l'évolution de la société civile. Peut-on parler de l'existence de la société civile au Burundi? Comment peut-elle émerger dans un contexte socio-politique fragile? Traduit elle les clivages ethniques ou est-elle porteuse de changements instaurés par le bas ?

La société civile africaine évolue dans un contexte différent du contexte européen. Elle doit répondre aux réalités socio-politiques en s'adaptant à son architecture interne. Imposer la conception de la société civile de l'extérieur en tant que valeur universelle serait une démarche vaine. La société civile conçue en dehors des réalités internes serait une coquille vide. La non reconnaissance de la société civile africaine, conduirait à réduire l'organisation de la société civile africaine à quelques voix discordantes: «La séparation entre la société civile et l'État en Afrique est une question illusoire»¹⁴.

Il existe un mi-chemin entre l'imposition de la société civile comme valeur universelle et l'abandon de la conception faite de contexte approprié. Il serait plus judicieux d'adapter la conception de la société civile- *approche*

¹² Morjé Howars, *The Weakness of Civil Society in Post-Communist Europe*, Cambridge: Cambridge University Press, 2003, pp. 51- 185.

¹³ J. W. Harbesson, *Rethinking democratic transition: lessons from Eastern and Southern Africa*, Boulder, Richard A. Josephe, 1997, p. 381.

¹⁴ Patrick Chabal, Jean Pascal Dalloz, "L'improbable société civile africaine", in Gautier Pirotte (dir.), *La notion de société civile*, Paris, la Découverte, 2007, p. 88.

adaptive- aux réalités africaines dans le respect des valeurs universelles. Le concept de société civile retrouve tout son sens uniquement en l'adoptant aux différents contextes¹⁵. A ce titre, les forces locales africaines peuvent interagir et adapter la conception européenne de la société civile aux réalités internes¹⁶.

Nous analyserons le processus évolutive de la société civile en reposant sur une approche adaptative de la société civile. Nous prétendons que le processus démocratique profite de la participation entière de la société civile. Tous les changements politiques bénéficient de l'implication à des degrés variables de la société civile. La société civile est un élément clef dans la définition et la mise en œuvre de stratégies conçues localement qui sont plus efficaces que celles importées car elles tiennent compte des réalités, des cultures et des priorités locales, elles sont assumées au niveau local, et ont l'adhésion du public.

Au début du processus de démocratisation, la société civile a réussi à déverrouiller partiellement le champ politique en s'imposant dans le nouveau contexte politique. L'expérience de la société civile se résumait essentiellement aux luttes menées contre le pouvoir despotique et les régimes répressifs visant à recouvrir leurs droits individuels et collectifs violés. Le rôle de la société civile n'est plus cantonné à ces fonctions traditionnelles de plaider et de défense des droits de l'homme. La société civile est devenue le référentiel en matière de démocratie et de gouvernance démocratique. L. Diamond¹⁷ parle de la performance de la société civile dans la démocratisation de l'Afrique.

La société civile dans le sillage des bouleversements politiques au Burundi

Le vent de la démocratie a soufflé sur le Burundi au début des années 90 où le processus démocratique a été entamé avec l'arrivée au pouvoir du major Pierre Buyoya (Uprona). La vague des transitions démocratiques a remis sur la scène politique et sociale le rôle de la société civile conçue comme force de dissidence et de changement contre les régimes despotiques.

¹⁵ Howell, *op. cit.*, p. 102.

¹⁶ Chris Hann and Elizabeth Dunn, *Civil society: challenging western models*, European association of social anthropologists, London, Routledge, 1996, p. 182.

¹⁷ Larry Diamond, *Developing democracy toward consolidation*, Baltimore, Johns Hopkins University press, 1999, p. 353.

La société civile est «*l'ensemble de citoyens qui s'organisent consciemment en vue de promouvoir et défendre les droits et valeurs de tous vis-à-vis de l'État*»¹⁸. Cette conception (Gramsci) de la société civile reflète l'adoption des valeurs libres et universelles mais connaîtra des évolutions ayant trait au statut et au rôle de la société civile dans les systèmes non démocratiques.

Avant l'ouverture démocratique au Burundi, le monopartisme et le système autoritaire ont réduit drastiquement les espaces d'expression et d'action de la société civile au profit du parti-État. Le régime de l'ancien président Bagaza a pris de multiples mesures à l'encontre des églises. Par conséquent, l'église a préféré le silence au lieu de critiquer le régime pour éviter toute confrontation avec l'État. L'ouverture politique, avec l'arrivée au pouvoir du président Buyoya, a permis aux églises de sortir de leur mutisme. Elles sont redevenues des centres de réflexion et d'action servant de lieu d'expérimentation communautaire de certains principes et pratiques ex: le sens du compromis, la tolérance et le dialogue. L'ouverture démocratique, le multipartisme et la liberté d'expression ont été légalisés dans la Constitution de 1992 -article 26:«*toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression dans le respect de l'ordre public et de la loi*».

Cette disposition a rapidement trouvé son expression concrète dans la création de partis politiques concurrents de l'Uprona dont le plus important est le Frodebu. Les premières élections démocratiques- 1er juin 1993- donnant la victoire à Melchior Ndadaye (Frodebu) avec 64% de voix ont engendré une véritable explosion dans la naissance des organisations. La libéralisation des espaces d'expression a permis aussi aux ONG internationales de se manifester comme acteurs importants en s'engageant dans la promotion du pluralisme et de la diversité.

La société civile burundaise a commencé à s'élargir quantitativement et qualitativement. Elle s'est engagée dans la consolidation de la démocratie et ses attributs suite à l'observation des élections présidentielles. A l'instar de la Ligue Iteka, des organisations de la société civile se sont affirmées depuis le début des années 90 comme éléments moteurs de l'avancée de la société civile burundaise. La Ligue est passée de l'expression des objections sur la violation des droits à une intrusion remarquée sur la scène publique en se positionnant comme promoteur de la bonne gouvernance, de la justice et gardien du respect des libertés.

¹⁸ Joseph Bigiriumwamil «*Quelle société civile pour quel Burundi* », in *Le Renouveau* du 1^{er} juillet 1999.

Ce débouché démocratique échouera le 21 octobre suite au coup d'État militaire -Tutsi- faisant sombrer le pays dans une crise généralisée aux allures d'une véritable guerre civile. Cette situation politique a pesé sur la sécurité et la stabilité des pays limitrophes et régionaux (armement des milices, déstabilisation politique, vagues de réfugiés). Le durcissement de la crise a incité le Major Pierre Buyoya à reprendre le pouvoir par un coup d'État militaire en juillet 1996. La communauté internationale s'est saisie de la situation en ouvrant des négociations de paix «accord d'Arusha» impliquant l'Union Africaine¹⁹. Après d'âpres négociations l'Accord d'Arusha a été signé le 28 août 2000 reconnu comme accord fondateur du processus de transition. Il prône l'exigence d'une réconciliation et d'une unité nationale et prévoit le principe des équilibres ethniques. Un des points faibles de l'Accord d'Arusha est le fait que les groupes armés radicaux tels que le Conseil national pour la défense de la démocratie Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) et les Forces Nationales de Libération (FNL) ou encore les «Ailes» des partis tutsis, opposés aux négociations, n'étaient pas inclus dans les négociations. Ces velléités ont retardé la mise en application de l'accord d'Arusha jusqu'à début novembre 2001. Un accord global de cessez-le-feu a été trouvé le 16 novembre 2003 entre le gouvernement de transition et le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza annonçant l'entrée au gouvernement du CNDD-FDD.

La déstabilisation politique engendrée par la guerre civile et ses conséquences (embargo- isolement du pays) n'ont pas favorisé la consolidation de la société civile. Au contraire, les années qui ont suivi étaient caractérisées par une décroissance dans la création des associations souvent politisées et ethnicisées. L'affaiblissement progressif de l'État, consécutif à la crise, a créé des besoins immenses et par voie de conséquence des attentes et naturellement de nombreux chantiers pour la société civile²⁰. Suite aux négociations d'Arusha, des initiatives se sont développées pour entamer le processus de réconciliation et, avec la signature de l'Accord, la société civile a connu une renaissance. Les ONG internationales se sont lancées dans des activités de

¹⁹ Mise en place la mission internationale d'observation au Burundi (MIOB) avril 1994 aux cotés de la mission de maintien de la paix des Nations Unies déployée en juin 2004. Nous citerons aussi le rôle important de l'Afrique du Sud dans l'aboutissement des négociations.

²⁰ Assitou N'Ddinga, *Domination et résistances de l'Afrique centrale: changements et enjeux*, Paris, l'Harmattan, 2003, p. 104.

prévention de conflit. Le processus de recherche et de construction d'une paix durable, pour qu'il soit intériorisé, nécessite l'implication de la société civile à plusieurs niveaux: médiation entre les belligérants, rapprochement des différentes composantes de population et leur cohabitation pacifique et enfin la conception et la consolidation d'initiatives de réconciliation.

L'effectivité et la pérennité du processus de reconstruction de la paix sont conditionnées par l'implication et la mobilisation de la société civile. La société civile a un rôle très important dans l'environnement post conflictuel. Son champ d'intervention n'est plus réduit à la surveillance des élections, participation aux processus de réconciliation ou la défense des droits de l'homme. Il s'est élargi à la reconstruction de l'État, l'instauration des institutions étatiques solides. La société civile est considérée comme la troisième force à mobiliser en corrélation avec le gouvernement et la communauté internationale dans leurs efforts conjoints destinés à la reconstruction de la paix.

Devant la faillite de nombreux États africains la société civile a un rôle de plus en plus accru à jouer, singulièrement dans les questions de développement et en réponse à la crise de l'État «la performance de la société civile dans la démocratisation de l'Afrique»²¹. La société civile ne reflète pas toujours les valeurs démocratiques car elle représente une arène de conflits d'intérêts des différents groupes (économique, social, politique) la composant. D'après L.Diamond²² la société civile est criblée de problèmes de pauvreté- corruption- népotisme- opportunisme et ethnicisme en reflétant le paysage politique et social existant. Nous avançons l'hypothèse que la société civile s'adapte aux réalités internes et émerge dans le contexte politique et social fragile. Steffan Darnolf²³ reconnaît l'existence des organisations et des associations (droits de l'Homme, droits des fermiers...etc.) sans admettre l'existence de la société civile dans laquelle les individus s'organisent à l'extérieur de la famille et articulent leurs intérêts autour de l'État. Il pointe le fonctionnement non démocratique des groupes et associations dans leur organisation et leur mode opératoire en les qualifiant de «société civile sous développée».

²¹ Diamond, *op. cit.*, p. 353.

²² *Ibidem*.

²³ Steffan Darnolf, *Democratic electioneering in Southern Africa*, Goeteborg, Goeteborg University Press, 1997, p. 220.

Nous ne pouvons omettre les faiblesses et les obstacles au développement de la société civile liés au contexte politique burundais en particulier. Cela dit, nous croyons en l'existence de la société civile au sein de l'État fragile car la faiblesse de la société civile est liée au contrôle exercé par l'État comme acteur dominant de la vie politique et sociale. Outre le contrôle de l'État la société civile souffre des enjeux de pouvoir et de partenariat entre l'État et les bailleurs de fonds et entre les organisations de la société civile.

Limites et contradictions du processus de démocratisation au Burundi

La société civile en Afrique opère dans un environnement politique très particulier dans lequel les institutions étatiques sont embryonnaires ou parfois faibles, elle se substitue à la faiblesse des institutions étatiques. Cette réalité socio-politique traduit différentes contraintes comme la complexité de la structuration d'une société civile forte et viable marquée par les divergences ethno-religieuses et par la présence de groupes hostiles à la reconstruction de l'État. Dans le cas du Burundi, il existe une forme d'ethnisation du pouvoir par la minorité Tutsi qui domine et gouverne le pays depuis trois décennies. La société civile est appelée à jouer un rôle déterminant dans le cas où l'État n'est pas assez ou peu performant. La société civile en Afrique comporte souvent des groupes ou associations non organisées ou non civiques suite à la désintégration de l'autorité centrale, l'absence de la loi et de l'exercice du droit. Elle est un réservoir d'organisations organisées (renforcent la cohésion sociale et améliorent la vie des populations) et non organisées (sèment le doute et fomentent la violence ex: mafia, groupes paramilitaires) à l'extérieur du contrôle de l'État²⁴.

L'implication de la société civile burundaise dans la reconstruction de l'État exige une totale intégration et appropriation des objectifs visés par le processus. La construction d'un État de droit et d'institutions solides et indépendantes ne peut se faire sans le concours de tous les acteurs de la construction «gestion participative». La création et le renforcement de la

²⁴ Daniel N. Posner, *Civil society and the Reconstruction of Failed States, when states fail: causes and consequences*, Princeton, Princeton University Press, 2004, p. 1.

société civile sont impératifs pour la promotion de la démocratie dans le monde, notamment en Afrique où la société civile est inexistante ou est à l'état embryonnaire²⁵. Elle est un acteur incontournable dans la consolidation de la paix, elle participe à l'application des accords de paix et à la mise en œuvre des prérogatives prises par les institutions nationales²⁶. En outre la société civile a la capacité d'identifier plus rapidement les menaces et les tensions «*la société civile pourra aider l'ONU à neutraliser ces menaces*»²⁷. Elle a la faculté de mener une diplomatie directe et de toucher toutes les communautés dans un cadre libre de toute contrainte et pression. La société civile est à même de fournir ce travail sur le théâtre post conflit aux acteurs extérieurs qui ont souvent une fausse perception des réalités sur le terrain²⁸. Elle est aussi un acteur facilitateur de dialogue inter-ethnique et inter-religieux mais aussi un intermédiaire entre l'État et les populations et entre celles-ci et les acteurs externes.

Pour mieux cerner le rapport de l'État à la société civile dans une architecture aussi complexe, nous confronterons deux approches. La première approche prétend que l'adoption des valeurs universelles par la société internationales (libéralisme, globalisation, démocratisation, droits de l'homme) répond à la mutation de la *souveraineté étatique* (capacité, légitimité, responsabilité) vers la *souveraineté des individus*²⁹. La seconde approche fait de l'État le seul détenteur de la force légitime et le garant de la souveraineté sur le plan national et international. Elle reconnaît que la société civile contrebalance la souveraineté de l'État sans pour autant profiter des attributs de l'État³⁰.

²⁵Carew E. Boulding et Jami Nelson-Nunez, « Civil society and Support for the Political System in Times of Crisis », *Latin American Research Review*, vol. 49, No. 1. 2014, p. 4.

²⁶ Manal A. Jamal, "Democracy Promotion, Civil Society Building, and the Primacy of Politics", *Comparative Political Studies*, vol 45, no. 1, April 2010, p. 13.

²⁷ Déclaration du Président du Groupe de personnalités éminentes du Secrétaire général sur les relations entre l'ONU et la société civile, SG/ p142090-ORG/1416, 21 juin 2004 [http://clioweb.spaceweb.Usherbooke.ca/hst125/regles_nbp.htm], consulté 25 avril 2015.

²⁸ Tanja Hohe, « The clash of paradigms: international administration and local political legitimacy in East Timor », *Contemporary Southeast Asia*, no. 3, 2002, p. 570.

²⁹ Don E. Scheid, *The ethics of armed humanitarian intervention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, p. 133.

³⁰ Nous faisons référence à l'approche classique de la société civile de (Tocqueville, Hegel, Hobbes, Locke).

L'organisation de la société civile burundaise tente de pallier aux défaillances de l'État en matière de développement économique et de bonne gouvernance ce qui engendre un conflit majeur entre l'État et la société civile³¹. Les États africains ne rencontrent pas les critères du pouvoir étatique (dans le sens webérien). Le continent africain est le foyer des États fragiles et faillis engendrant la fracture de la souveraineté. Les États africains connaissent des conflits traduisant le désordre politique à des fins politiques. Cette situation a un impact sur la société civile qui est un espace dans lequel les citoyens s'engagent dans des associations volontaires et élaborent des moyens pour faire face aux principes non démocratiques et contrer l'influence de la sphère privée³².

En guise de conclusions

La société civile regroupe des intérêts divergents, susceptibles de paralyser la vie sociale et politique, visant à satisfaire les multiples besoins de ses membres. Dans le contexte africain, l'État souffre de fragilité et d'incapacité à répondre aux besoins des citoyens. Cette situation fragilise davantage l'État. Le grand défi pour la démocratie au Burundi est qu'elle doit à la fois achever la création d'un État nation en même temps qu'elle doit se doter d'une société civile saine. Comment la société civile peut être encouragée à croître dans un État en reconstruction? Est-ce que le modèle de la société civile, organisée et participative au bien collectif, peut se greffer sur une société post conflit? Comment peut-elle jouer un rôle pivot en l'absence d'institutions capables d'assurer les droits élémentaires à la population? Est-ce que la société civile est un levier de la reconstruction de l'État, si c'est le cas comment peut-on encourager et renforcer son habilité à jouer ce rôle? Comment peut-elle sortir des clivages de la société (ethnie, religion, nationalisme) pour assurer le bien et les intérêts collectifs?

Nous nous référons à la société civile burundaise pour comprendre plus clairement la nature de l'interférence et de l'interdépendance des deux acteurs (la société civile et l'État). L'histoire du Burundi post indépendance est

³¹ Julius O. Ihonvbere, "The state and ethnicity in Africa", in E. Ike Udogu, *The issue of political ethnicity in Africa*, England, Ashgate, 2001, pp. 59-78.

³² Ebenezer Obadare, *The Hand book of civil society in Africa*, Kansas, University of Kansas, 2014, p. 109.

jalonée de troubles sanglants qui mettent en exergue l'existence de sérieux problèmes entre les deux principales ethnies. Le pays connaît des violences constitutives et structurelles. L'histoire récente du Burundi est émaillée par les soulèvements et massacres interethniques, assassinats politiques, procès politiques expéditifs et préfabriqués, opérations terroristes, tentatives de putsch, répression.

La transition démocratique a permis l'émergence d'une société civile appelée à jouer un rôle important dans l'avenir. Par exemple, le rôle de l'église comme observateur indépendant aux cours des élections de 1993. Dès sa naissance, la société civile burundaise a compris le pari qu'elle pouvait tirer d'une action commune en faveur de la paix dans le cadre du processus de démocratisation. En 1993 les groupes de la société civile prend une position claire, ferme et sans équivoque en faveur du retour à la légalité constitutionnelle. A titre d'exemple la ligue Iteka a joué un grand rôle en 1993 dans la lutte contre l'idéologie du génocide et en faveur de la levée du blocus imposé au Burundi³³.

La société civile burundaise joue un rôle dans le domaine du développement notamment dans la consolidation de la démocratie. Les implications politico-institutionnelles de la fragilité de l'État (absence de l'État de droit- déficit d'autonomie- développement du sous-développement humain dans l'État fragile) mettent l'accent sur l'intégration de plusieurs acteurs dans le redressement de l'État fragile. La société civile en Afrique est un acteur majeur dans la consolidation du processus de démocratisation. Elle a la capacité de redresser les faiblesses de l'État en Afrique³⁴. Mais les organisations de la société civile ne tendent pas toutes à la démocratisation de la société. En Afrique, un bon nombre d'organisations non gouvernementales sont bien constituées mais servent les intérêts d'un petit groupe de personnes³⁵.

³³ A l'instar de la ligue burundaise des droits de l'homme (ligue Iteka) des associations se sont engagées dans le processus démocratique du pays. La ligue Iteka a été constituée en 1990. Elle est la première organisation indépendante de défense des droits humains à avoir été reconnue officiellement au Burundi et à avoir reçu l'autorisation d'exercer ses activités. En 2000, la ligue comptait 1.000 membres. Elle est un élément moteur de l'avancée de la société civile burundaise et s'est imposée depuis sa création comme l'une des organisations de défense des droits de l'homme parmi les plus actives et les plus en vue du pays.

³⁴ Dale McConky, Peter A. Lawler, *Faith, morality and civil society*, Michigan, University of Michigan, 2009, p. 132.

³⁵ Goran Hyden, *African politics in comparative perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, p. 309.

Les relations peuvent être au minimum bonnes entre l'État et la société civile quand il s'agit des actions de développement mais elles peuvent être mauvaises lorsque les associations tentent de constituer des contre-pouvoirs en dénonçant la violation des droits ou en menant d'autres actions civiques.

La société civile burundaise est entachée de faiblesses (manque de cohésion interne- cristallisation du clivage villes/campagne- faible collaboration entre l'administration et la société civile). Toutes ces associations ont en commun d'être perçues comme des contre-pouvoirs, qui à défaut d'être contre le pouvoir sont des chiens de garde, des freins et des contrepoids gênants jouant pleinement leur rôle de porteuses de forte opinion, de consensus et de ciseleurs de mœurs politique, de modérateurs, d'aiguillonneurs du pouvoir, ce qui n'a pas manqué d'inquiéter ce dernier qui s'empresse lui aussi de créer, dans les rouages des structures similaires.

S'il faut reconnaître que certaines associations font des efforts réels d'objectivité et d'indépendance, d'autres plus nombreuses n'échappent pas aux sphères d'influence ethniste. Mais nous pensons que le destin de la société civile et celui de la démocratie sont liés à condition que celle la soit bien définie. La société civile au Burundi reste sous l'autorité de l'État, l'universel prime sur le particulier. La société civile burundaise dans son rapport avec l'État ne reflète pas la conception Hegelienne de l'État. La société civile ne peut porter de projet qui n'émane pas de l'État donc toute initiative doit provenir de l'État. La société civile émerge dans un milieu fragile non protégé par une réglementation spécifique, manipulable et entre les mains de groupes minoritaires (médias, associations, ONG).

S. Darnolf rejette la capacité de ces groupes et associations d'exister et de perdurer sans le soutien de l'État et des bailleurs de fonds internationaux³⁶. Cette dépendance se traduit par l'adoption des lignes directrices de l'État et l'exécution de l'agenda international des organisations non gouvernementales. Divisée dans son orientation idéologique, elle rencontre des difficultés pour faire le poids par rapport au régime anti-démocratique. Les faiblesses liées à l'organisation de la société civile et au soutien financier de la société civile sont défavorables au développement de la société civile mais elles ne peuvent menacer ou étouffer la société civile.

³⁶ Darnolf, *op. cit.*, p. 220.

Bibliographie

Ouvrages:

- Ben Hammouda, Hakim (1995), *Histoire économique et politique d'un conflit: Burundi*, Paris : L'Harmattan.
- Chabal, Patrick et Dalloz, J. Pascal, (2007), "L'improbable société civile africaine", Pirotte, Gautier (dir.), *La notion de société civile*, Paris: La découverte, p. 88.
- Darnolf, Steffan (1997), *Democratic Electioneering in Southern Africa*, Goeteborg: Goeteborg university press.
- De Lespinay, Charles et Mworoha, Émile (2001), *Construire l'État de droit : le Burundi et la région des Grands lacs*, Paris : l'Harmattan.
- Diamond, Larry (1999), *Developing Democracy toward consolidation*, Baltimore: Johns Hopkins University Press.
- Djoumessi, Jean-Baptiste (2011), *Société civile l'autre voie du développement de l'Afrique*, Paris: l'Harmattan.
- Gaëtan, Sebudandi et Richard, Pierre-Olivier (1996), *Le drame burundais: hantise du pouvoir ou tentation suicidaire*, Paris: Karthala.
- Gahama, Joseph (2000), *Démocratie, bonne gouvernance et développement dans la région des grands lacs*, Bujumbura: Université du Burundi.
- Galy, Michel et Sannella, Elena (2007), *Les défis de l'État en Afrique: actes du colloque de Milan*, Centre de recherche et de formation sur l'État en Afrique; Paris : l'Harmattan.
- Germain, Jean-Bosco, Matenda, Esambu (2014), *Conflits identitaires et enjeux économiques internationaux dans la région des Grands lacs*, Paris: l'Harmattan.
- Guichaoua, André (1995), *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda*, Paris : Karthala
- Hann, Chris et Dunn, Helisabeth (1996), *Civil Society challenging Western Models*, London: European Association of Social Anthropologists.
- Harbesson, J. W. (1997), *Rethinking democratic transition: lessons from eastern and southern Africa*, United States: Boulder.
- Howars, Marc Morjé (2003), *The Weakness of Civil Society in Post-Communist Europe*, Cambridge: Cambridge University Press.

- Howell, Jude et J. Pearce (2001), *Civil society and development: a critical exploration*, United States: lynne Rienner publishers.
- Ihonvbere, Julios (2001), "The state and ethnicity in Africa", in : Udogu (ed), *The issue of political ethnicity in Africa*, England, Ashgate Publishing company, p78.
- Karlstrom, Mikael (1999), *Civil society and political imagination in Africa*, London: university of Chicago press.
- Kuengienda, Martin (2008), *La crise de l'État en Afrique et modernité politique en question*, Paris : L'Harmattan.
- Lemarchand, René (1995), *ethnocide as discourse and practice*, Cambridge: University.
- Loada, Augustin et Wheatley, J. René (2014), *Transitions démocratiques en Afrique de l'Ouest: processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*, Paris : L'Harmattan
- Mashimango, A. Abou-Bakr (2015), *Violences et conflits en Afrique des Grands lacs*, Paris: l'Harmattan.
- McConky, Dale, et Lawler, Peter (2009), *Faith, morality and civil society*, Michigan : University of Michigan.
- Mișcoiu, Sergiu, Kakăi, Hygin et Hetcheli, Kokou Folly, (2015), *Recul démocratique et né o-présidentialisme en Afrique centrale et occidentale*, Iași, Institutul European.
- N'Ddinga, Assitou (2003), *Domination et résistances de l'Afrique centrale: changements et enjeux*, Paris: l'Harmattan.
- Niemegeers, Marcel (1995), *Les trois défis du Burundi: décolonisation, démocratie, déchirure*, Paris: l'Harmattan.
- Nkouta, Daniel (2014), *Autour de l'État-nation en Afrique: le cas du Congo-Brazzaville*, Paris: l'Harmattan.
- Nsanzé, Augustin (2003), *Le Burundi contemporain: l'État-nation en question*, Paris: l'Harmattan.
- Nyamitwe, Alain Aimé (2009), *Démocratie et ethnicité au Burundi: essai sur des mots et des acteurs autour d'un enjeu de justice et de pouvoir*, Paris: Parole et silence.
- Obadare, Ebenezer (2014), *The Hand book of civil society in Africa*, Kansas: University of Kansas.
- Posner, Daniel (2004), *Civil society and the Reconstruction of Failed States: when states fail: causes and consequences*, London: Princeton University Press.

- Reyntjens, Filip (1994), *L'Afrique des grands lacs en crise: Rwanda, Burundi*, Paris: Karthala.
- Reyntjens, Filip (2012), *La grande guerre africaine: instabilité, violence et déclin de l'État en Afrique centrale*, Paris: les Belles lettres.
- Scheid, Don (2014), *The ethics of armed humanitarian intervention*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Sindjoun, Luc (2002), *L'État ailleurs: entre noyau dur et case vide*, Paris: Economica.
- Sy, Ousmane (2009), *Reconstruire l'Afrique: vers une nouvelle gouvernance fondée sur les dynamiques locales*, Paris: Laballery.
- Thede, Nancy (2015), *Hybridité politique et résistances dans les pays du Sud: trajectoires inattendues de la démocratie locale*, Paris: Karthala.

Revue:

- Bigiriuwami, Joseph (1999), "Quelle société civile pour quel Burundi», in *Le Renouveau*, 1^{er} juillet.
- Boulding Carew E. et Nelson-Núñez Jami (2014), "Civil society and Support for the Political System in Times of Crisis", *Latin American Research Review*, vol. 49, no. 1.
- Bratton, Mathiew (1994), "Civil society and political transition in Africa", IDR Reports, volume 11, number 6. Institute for Development Research.
- Hohe, Tanja (2002), "The clash of paradigms: international administration and local political legitimacy in East Timor", *Contemporary Southeast Asia*, no. 3.
- Jamal, Manal (2010) "Democracy Promotion, Civil Society Building, and the Primacy of Politics", *Comparative Political Studies*, vol. 45, no. 1
- Matthews, John (1997), "Power Shift", in *Foreign Affairs*, no.76.